

Fiche technique santé-sécurité

Freeman Repro NS A Side

Date de préparation : 23 janvier 2007

Révision :

Section 1 - Identification du produit chimique et de l'entreprise

Produit/Nom chimique : Freeman Repro NS A Side

Famille chimique : Polyol

Numéro CAS : S.O.

Autres désignations : S.O.

Usage général : S.O.

Fabricant : Freeman Manufacturing and Supply Company, 1101 Moore Road, Avon, OH 44011, Téléphone 440-934-1902, Télécopie (440)934-7200, Heures de service : 8 h à 17 h, Téléphone d'urgence 800-424-9300.

HMIS
H 1
F 2
R 0
EPI†
†Sec. 8

☆☆☆☆☆ Survol des mesures d'urgence ☆☆☆☆☆

Combustible. Cause une irritation des yeux, de la peau, et du système respiratoire.

Section 2 - Composition/informations relatives aux ingrédients

Nom d'ingrédient	No CAS
Polyol uréthane	De marque
Solvant aromatique	Mélange
Le dioxyde de Titane	13463-67-7

Ingrédient	Loi sur la santé et la sécurité au travail		ACGIH		Vapeur
	LEP	LE	SEUIL DE TOLÉRANCE	LE	Pression
Polyol uréthane	Non établi	Non établi	non établi	non établi	S.O.
Solvant aromatique	100 ppm	non établi	25 ppm	non établi	1,7 mm Hg @ 68°F
Le dioxyde de Titane	5 mg/m ³	15 mg/m ³	10 mg/m ³	Non établi	S.O.

Section 3 - Propriétés physiques et chimiques

Apparence et odeur : Liquide Bleu, légère odeur

Pression de vapeur : Non déterminée

Densité de vapeur (Air = 1): Non déterminée

Contenu COV : 1,15 lbs/gal

Densité relative (H₂O=1, à 4 °C) : 1,908

Solubilité dans l'eau : Légère

Point d'ébullition : Non déterminé

% Volatil : 5-10%

Taux d'évaporation : Non déterminé

pH : Non déterminé

Section 4 - Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : 150 °F (66°C)

Point d'éclair/méthode testée : Seta flash CC

LIE : Non établi

LSE : Non établi

Agent extincteur : Eau pulvérisée, mousse, CO₂ ou poudre chimique.

Matériel de lutte contre l'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Risques d'incendie et d'explosion : Les produits de décomposition et de combustions risquent d'être toxiques.



Section 5 - Données sur la stabilité et la réactivité

Stabilité : Stable.

Conditions à éviter : Contamination avec des substances contenant des composés actifs de NCO, chaleur excessive pendant une période prolongée.

Incompatibilités chimiques : Agents à forte oxydation, acides, composés organométalliques.

Produits de décomposition dangereux : La combustion peut former des substances toxiques, telles que le dioxyde de carbone et le monoxyde de carbone.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas. Éviter le mélange intempestif des parties A et B.

Section 6 - Dangers pour la santé

Effets possibles sur la santé

Principales voies d'exposition : Peau ; Inhalation des vapeurs chaudes.

Effets aigus :

Inhalation : Irrite les voies respiratoires

Œil : Cause une irritation.

Peau : Cause une irritation.

Ingestion : Peut provoquer une irritation gastro-intestinale, de la nausée, des vomissements et de la diarrhée.

Conditions médicales aggravées par une exposition à long terme : Des personnes souffrant d'affections graves de la peau doivent éviter l'utilisation.

Effets chroniques : Aucun effet chronique connu n'associé à ce produit.

Cancérogénicité : CIRC (IARC) a classifié le dioxyde de Titane en catégorie 2B suspecté cancérigène humain

Procédures d'urgence et de premiers soins

Inhalation : Déplacer à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Contact avec la peau : Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau. Enlever tout vêtement contaminé et laver avant de réutiliser. Détruire toute chaussure contaminée.

Ingestion : Si la personne est consciente, lui faire boire 2 à 4 verres d'eau. Ne pas faire vomir. Demander des soins médicaux.

Section 7 - Procédures en cas de déversements ou de fuite et méthodes d'élimination.

Procédures en cas de fuite ou de déversement : Arrêter le déversement à la source. Délimiter la zone et retenir. Nettoyer les résidus avec un produit absorbant tel que le sable ou la vermiculite. Nettoyer et éliminer.

Élimination des déchets : Éliminer dans des récipients de sécurité en tant que déchet solide. Communiquer avec le fournisseur ou avec un éliminateur autorisé afin d'obtenir des recommandations détaillées. Respecter tous les règlements fédéraux, locaux et d'État en vigueur.

Informations écologiques : S.O.

Informations toxicologiques :

Effets aigus dus à l'exposition par inhalation : Irritant de la voie respiratoire

Irritation de la peau : Irritation.

Irritation des yeux : Irritation.

Informations concernant la réglementation

Règlementations fédérales des États-Unis.

OSHA (Loi sur la santé et la sécurité au travail) : Cette fiche signalétique a été préparée en conformité avec la norme fédérale sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA (29 CFR 1910 1200). Ce produit est considéré comme substance chimique dangereuse selon cette norme.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act) : Déchet non dangereux en vertu de la RCRA (CFR 40 261)..

Codes 311/312 de la Loi sur les espèces en péril : Aigu santé, incendie.

Produit chimique toxique selon la Loi sur les espèces en péril (40 CFR 372.65) : Ce produit contient ces produits chimiques toxiques, qui sont soumis aux exigences de déclaration de la Partie 313 Titre III de la Loi sur les espèces en péril de 1986 (CRF 372).

Xylènes

n° CAS : 1330-20-7

< 0,1 %

Naphtalène

n° CAS : 91-20-3

< 0,1 %

Statut en vertu de la loi TSCA : Tous les ingrédients sont répertoriés dans la liste d'inventaire de la TSCA .

Section 8 - Mesures de contrôle d'exposition/protection corporelle

Ventilation : Il est recommandé d'utiliser la ventilation par aspiration à la source. Mécanisme général acceptable. Fournir des installations générales et locales de ventilation par dépression afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les PEL établies par l'OSHA (Sec. 2).

Protection respiratoire : Utiliser un appareil respiratoire approuvé NIOSH s'il y a risque éventuel d'exposition aux vapeurs/brouillards.

Protection des yeux : Porter des lunettes anti-éclaboussures.

Protection de la peau : Porter des gants imperméables.

Postes de sécurité : Prévoir dans les aires de travail des douches oculaires automatiques, des douches de décontamination et des installations sanitaires.

Commentaires : Ne jamais manger, boire ou fumer dans les aires de travail. Prendre les mesures d'hygiène personnelle appropriées après l'utilisation de ce matériau, surtout avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser les toilettes ou d'appliquer du maquillage.

Section 9 - Précautions spéciales et commentaires :

Manutention et entreposage : Utiliser le produit dans un endroit ayant une aération adéquate. Éviter de respirer la vapeur de façon prolongée. Éviter tout contact prolongé ou à répétition avec la peau. Porter des lunettes monocoques ou un écran facial. Porter des gants, un tablier et des chaussures imperméables pour ce matériau. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Stocker à la température ambiante ou inférieure à 90 F. Pour sceller les bidons, utiliser une purge à base d'azote (Magic Blanket). Maintenir le récipient fermé étanche et debout quand il n'est pas utilisé afin d'éviter les fuites.

Autres renseignements concernant la manutention : Des poussières nuisibles peuvent être générées lors du ponçage et du sciage de matériaux durcis.

Informations de transport DOT (49 CFR 172.101):

Nom d'expédition : Plastique
liquide,
N.O.I., Non réglementé

Symboles d'expédition :

Classe de risque :

No d'identification de transport:

Groupe d'emballage :

Étiquetage :

Dispositions spéciales (172.102):

Autorisations d'emballage

a) Exceptions :

b) Emballage non en vrac:

c) Emballage en vrac :

Limites quantitatives

a) Passager, avion ou wagon ;

b) Avion cargo seulement :

Prescriptions d'arrimage sur navire

a) Arrimage navire autre :

b) Autre :

Préparé par :

Remarques de révision :

Avis de non-responsabilité : Le texte suivant l'emporte sur les documents de l'acquéreur. LE VENDEUR N'ÉTABLIT AUCUNE REPRÉSENTATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU L'APTITUDE A UN USAGE PRÉCIS. Aucune des présentes déclarations n'est censée être interprétée comme incitation à enfreindre un brevet correspondant. Le vendeur ne saurait en aucun cas être tenu responsable de dommages circonstanciels, consécutifs ou indirects pour négligence alléguée, violation de garantie, responsabilité absolue survenant en relation avec le(s) produit(s). L'unique recours de l'acquéreur et l'unique responsabilité du vendeur pour toute réclamation consiste en le prix d'achat de l'acquéreur. Les données et résultats reposent sur des travaux contrôlés en laboratoire et doivent être confirmés par l'acheteur par des tests sur les conditions d'utilisation prévues. Le produit n'a pas été testé et n'est pas recommandé pour des usages qui prévoient un contact prolongé avec les muqueuses, la peau fissurée ou le sang, ou pour des usages prévoyant l'implantation dans le corps humain.

Fiche technique santé-sécurité

Freeman Repro NS B Side

Date de préparation : 23 janvier 2007

Révision :

Section 1 - Identification du produit chimique et de l'entreprise

Produit/Nom chimique : Freeman Repro NS B Side

Famille chimique : Isocyanate

Numéro CAS : S.O.

Autres désignations : S.O.

Usage général : S.O.

Fabricant : Freeman Manufacturing and Supply Company, 1101 Moore Road, Avon, OH 44011

Téléphone : 440-934-1902, Télécopie (440) 934-7200, Heures de service : 8 h - 17 h, Numéro de téléphone d'urgence 1-800-424-9300.

HMIS
H 3
F 2
R 1
PPE †
†Sec. 8

☆☆☆☆☆ Survol des mesures d'urgence ☆☆☆☆☆

Combustible. Cause des irritations de la peau, des yeux et des voies respiratoires. Peut causer des réactions allergiques au niveau de la peau et des voies respiratoires.

Section 2 - Composition/informations relatives aux ingrédients

Nom d'ingrédient	No CAS
Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé	9016-87-9
Diisocyanate de méthane de diphenyle 4, 4'	101-68-8
Solvant aromatique	Mélange
Le dioxyde de Titane	13463-67-7

Ingrédient	Loi sur la santé et la sécurité au travail		ACGIH		Vapeur
	LEP	LE	SEUIL DE TOLÉRANCE	LE	Pression
Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé	non établi	non établi	non établi	non établi	S.O.
Diisocyanate de méthane de diphenyle 4, 4'	0,02 ppm	non établi	0,005 ppm	non établi	S.O.
Solvant aromatique	100 ppm	non établi	25 ppm	non établi	1,7 mm Hg à 68°F
Le dioxyde de Titane	5 mg/m ³	15 mg/m ³	10 mg/m ³	Non établi	S.O.

Section 3 - Propriétés physiques et chimiques

APPARENCE ET ODEUR : liquide brun; odeur atténuée

Pression de vapeur : Non déterminée

Densité de vapeur (Air = 1) : Non déterminée

Contenu COV : 0,84 lbs/gal

Densité relative (H₂O=1, à 4 °C) : 1,908

Solubilité dans l'eau : Réagit à l'eau

Point d'ébullition : Non déterminé

% Volatil : 5-10%

Taux d'évaporation : Non déterminé

pH : Non déterminé

Section 4 - Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : 150 °F (66°C)

Point d'éclair/méthode testée : SETA

LIE : Non établi

LSE : Non établi

Agent extincteur : Mousse, CO₂, poudre chimique

Matériel de lutte contre l'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Risque d'incendie et d'explosion : Les produits de décomposition et de combustions risquent d'être toxiques.



Section 5 - Données sur la stabilité et la réactivité

Stabilité : Stable.

Conditions à éviter : Contamination par l'humidité ou par des produits sensibles à l'isocyanate. Éviter un réchauffement prolongé au-dessus de 160°F ou le stockage à une température inférieure à 75°F. Éviter la contamination de l'eau.

Incompatibilité : Eau, alcools, agents à forte oxydation, bases fortes, acides, composés organométalliques.

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, traces d'acide cyanhydrique, vapeurs bis(1,4-isocyanatophényl)méthane.

Polymérisation dangereuse : Peut se produire. Éviter le contact avec l'humidité ou d'autres substances qui réagissent avec l'isocyanate. Peut se produire à une température supérieure à 400° F (204° C) .

Section 6 - Dangers pour la santé

Effets possibles sur la santé

Principales voies d'exposition : Peau; inhalation des vapeurs chaudes.

Effets aigus

Inhalation : Irritation des yeux, de la gorge et des voies respiratoires. Peut causer des symptômes d'asthme.

Œil : L'irritation des yeux peut inclure larmoiement, rougeurs et enflure.

Peau : L'irritation de la peau peut inclure rougeur, enflure, éruption cutanée, écaillage ou formation de cloques et dans certains cas, sensibilisation de la peau.

Ingestion : Peut causer de l'irritation et des effets de corrosion à l'intérieur de la bouche, de la muqueuse de l'estomac et du tube digestif. Une irritation peut survenir, accompagnée de symptômes tels que le mal de gorge, les douleurs abdominales, les nausées, les vomissements et la diarrhée.

Conditions médicales aggravées par une exposition à long terme : L'asthme, les affections respiratoires (bronchite, emphysème, hyperactivité bronchique), les allergies de la peau et l'eczéma peuvent être aggravés par l'exposition à ce matériau.

Effets chroniques

Inhalation : Des surexpositions antérieures répétées peuvent entraîner, chez certains individus, le développement d'une sensibilisation à l'isocyanate (asthme chimique), qui les fera par la suite réagir à des expositions à l'isocyanate à des niveaux inférieurs à la VLT. Ces symptômes, qui comprennent les douleurs thoraciques, le halètement, toux, l'essoufflement ou attaque d'asthme, peuvent être immédiats ou retardés de plusieurs heures après l'exposition. La sensibilisation peut être temporaire ou permanente.

Œil : Aucun trouvé

Peau : Un contact prolongé à l'isocyanate peut provoquer des rougeurs, des inflammations, de l'écaillage, de la formation de cloques, et dans certains cas une sensibilisation de la peau. Les individus qui ont développé une sensibilisation de la peau peuvent présenter ces symptômes au contact de liquides ou de vapeurs.

Ingestion : Aucun trouvé

Cancérogénicité : . CIRC (IARC) a classifié le dioxyde de Titane en catégorie 2B suspecté cancérigène humain

Procédures d'urgence et de premiers soins

Inhalation : Conduire la victime dans une zone éloignée de tout risque d'exposition. Administrer de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Appeler un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes en gardant pendant tout ce temps les paupières ouvertes. Demander des soins médicaux.

Contact avec la peau : Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau. Retirer tout vêtement contaminé et laver avant de réutiliser. Détruire toute chaussure contaminée.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Donner un ou deux verres de lait ou d'eau à boire. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Section 7 - Procédures en cas de déversements ou de fuite et méthodes d'élimination

Procédures en cas de fuite ou de déversement : Évacuer et ventiler la zone du déversement ; retenir le déversement pour empêcher l'écoulement dans les canalisations d'eau ; porter un équipement complet de protection, y compris un appareil respiratoire pendant les travaux de nettoyage. Nettoyer les résidus avec un produit absorbant tel que le sable ou la vermiculite. Nettoyer et éliminer.

Élimination des déchets : Éliminer dans des récipients de sécurité en tant que déchet solide. L'incinération constitue la meilleure méthode d'élimination. Communiquer avec le fournisseur ou avec un éliminateur autorisé afin d'obtenir des recommandations détaillées. Respecter tous les règlements fédéraux, locaux et d'État en vigueur.

Informations écologiques : S.O.

Révision :**Freeman Repro NS B Side****Informations toxicologiques :**

Effets aigus dus à l'exposition par inhalation : Irritant de la voie respiratoire

Sensibilisation : Cause des allergies de la peau et de la sensibilité respiratoire chez certains sujets.

Irritation de la peau : Irritation.

Irritation des yeux : Irritation.

Informations concernant la réglementation**Règlementations fédérales des États-Unis.**

OSHA (Loi sur la santé et la sécurité au travail) : Cette fiche signalétique a été préparée en conformité avec la norme fédérale sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA (29 CFR 1910 1200). Ce produit est considéré comme substance chimique dangereuse selon cette norme.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act) : N'est pas expressément répertorié comme déchet dangereux sous RCRA (40 CFR 261). Il est néanmoins fortement recommandé de traiter ce composé comme déchet dangereux et de l'éliminer comme tel.

Codes 311/312 de la Loi sur les espèces en péril : Aigu santé, incendie.

Produit chimique toxique conformément à la Loi sur les espèces en péril (40 CFR 372.65) : Ce produit contient ces produits chimiques toxiques, qui sont soumis aux exigences de déclaration de la Partie 313 Titre III de la Loi sur les espèces en péril de 1986 (CRF 372).

Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé	n° CAS 9016-87-9	12,0 - 15,0 %
Diisocyanate de méthane de diphenyle 4, 4'	n° CAS 101-68-8	3,0 - 4,0 %
Xylènes	n° CAS 1330-20-7	< 0,1 %
Naphtalène	n° CAS 91-20-3	< 0,1 %

Statut en vertu de la loi TSCA : Tous les ingrédients sont conformes aux exigences de l'inventaire de la TSCA.

Section 8 - Mesures de contrôle d'exposition/protection corporelle

Ventilation : Un système localisé d'évacuation et de ventilation mécanique conforme aux recommandations de l'ACGIH.

Fournir des installations générales et locales de ventilation par dépression afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les PEL établies par l'OSHA (Sec. 2).

Protection respiratoire : En cas de possibilité d'exposition à l'isocyanate, un respirateur organique peut offrir une protection à un niveau inférieur à ce de la VLT. Il n'est pas obligatoire dans le cas d'une exposition inférieure à la VLT. Pour l'exposition au-delà des limites tolérables d'exposition, il est recommandé d'utiliser l'appareil respiratoire fourni. Les conditions susceptibles d'engendrer une exposition supérieure à la VLT sont les applications en aérosol, l'échauffement du matériau à une température supérieure à 125 °F (51,6°C) devant l'applicateur ou l'utilisation du matériau dans un endroit mal aéré.

Protection de la peau : Porter des gants imperméables.

Protection des yeux : Porter des lunettes anti-éclaboussures.

Postes de sécurité : Prévoir dans les aires de travail des douches oculaires automatiques, des douches de décontamination et des installations sanitaires.

Commentaires : Ne jamais manger, boire ou fumer dans les aires de travail. Prendre les mesures d'hygiène personnelle appropriées après l'utilisation de ce matériau, surtout avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser les toilettes ou d'appliquer du maquillage.

Section 9 - Précautions spéciales et commentaires :

Manutention et entreposage : Stocker à la température ambiante ou inférieure à 90 F. Stocker dans ces récipients fermés de manière étanche afin d'éviter la contamination par humidité. Ne pas refermer en cas de contamination potentielle. Pour sceller les bidons, utiliser une purge à base d'azote (Magic Blanket).

Précautions : En cas d'inhalation, il provoque de l'irritation et peut causer des irritations de la peau, des yeux, des réactions allergiques respiratoires et des réactions allergiques cutanées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Ce produit peut causer de la sensibilisation asthmatique soit par inhalation simple à une concentration relativement élevée soit par exposition répétée par inhalation à des concentrations moins élevées.

Autres renseignements concernant la manutention : Des poussières nuisibles peuvent être générées lors du ponçage et du sciage de matériaux durcis.

Informations de transport DOT (49 CFR 172.101):

Nom d'expédition : Plastique
liquide

N.O.I., Non réglementé

Symboles d'expédition :

Classe de risque :

**No d'identification de
transport :**

Groupe d'emballage :

Étiquetage :

**Dispositions spéciales
(172.102) :**

Autorisations d'emballage

a) Exceptions :

b) Emballage non en vrac:

c) Emballage en vrac :

Limites quantitatives

a) Passager, avion ou wagon ;

b) Avion cargo seulement :

Prescriptions d'arrimage sur navire

a) Arrimage navire autre :

b) Autre :

Préparé par :

Remarques de révision :

Avis de non-responsabilité : Le texte suivant l'emporte sur les documents de l'acquéreur. LE VENDEUR N'ÉTABLIT AUCUNE REPRÉSENTATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU L'APTITUDE A UN USAGE PRÉCIS. Aucune des présentes déclarations n'est censée être interprétée comme incitation à enfreindre un brevet correspondant. Le vendeur ne saurait en aucun cas être tenu responsable de dommages circonstanciels, consécutifs ou indirects pour négligence alléguée, violation de garantie, responsabilité absolue survenant en relation avec le(s) produit(s). L'unique recours de l'acquéreur et l'unique responsabilité du vendeur pour toute réclamation consiste en le prix d'achat de l'acquéreur. Les données et résultats reposent sur des travaux contrôlés en laboratoire et doivent être confirmés par l'acheteur par des tests sur les conditions d'utilisation prévues. Le produit n'a pas été testé et n'est pas recommandé pour des usages qui prévoient un contact prolongé avec les muqueuses, la peau fissurée ou le sang, ou pour des usages prévoyant l'implantation dans le corps humain.